

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Mardi 25 mai 2021

CCPC/2021145-002

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (25) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Pierre BLANQUE, Patrice CAMPS, Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS, Jean-Louis DEMELIN (procuration à Le TAON-BARES), Marie Claire FRANCEZ-CHARLOT, Michel GARCIA, Stéphane GAUMOND, Jean-Louis LACUBE, Christian LANDRIEU (procuration à M. GARCIA), Jean-Dominique LAPORTE (procuration à M. POUDADE), Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN, Philippe PETITQUEUX (procuration à Serge VAILLS), Serge POLATO, Michel POUDADE, Stéphanie PRUDENTOS, Michel RIFF, Michel SANTANACH, Antoine TAHOSES, Serge VAILLS.

Date de convocation : 18 mai 2021

Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

Objet : Actualisation plan de financement -Demande de subvention / Projet de création d'un atelier de découpe et transformation sur la ZAE du Capcir à Matemale

Modification de la répartition des subventions atelier découpe

Le mardi 25 mai 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Lagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que :

Depuis avril 2018 (première délibération en faveur du projet), la Communauté de communes a décidé de doter son territoire d'un atelier de découpe et transformation viande.

Ce projet a comme objectif d'accompagner la structuration de la filière agroalimentaire en Cerdagne-Capcir ; de renforcer le développement de toute activité en circuit court. A terme, à minima quatre emplois seront créés sachant que ce projet ne sera pas concurrentiel avec celui de l'abattoir transfrontalier de UR, bien au contraire, il recherche une certaine complémentarité.

Il précise qu'une aide de la Région a d'ores et déjà été accordée (369 266€ sur 415 000€ espérés), un dossier de demande de subvention a été déposée auprès de l'Etat (réponse attendue avant démarrage des travaux prévus dès juillet).

Dans l'optique d'optimiser le co-financement de ce projet, le Président propose de solliciter le conseil départemental selon le plan de financement ci-dessous et de déposer tout dossier de demande de subvention au plus tôt avant démarrage des travaux :

Plan de financement TRAVAUX « Atelier de découpe et transformation – ZAE intercommunale du Capcir à Matemale » :

COUT ESTIMATIF HT DES TRAVAUX 1 037 525 €

REGION	369 266€ (35.59%) - ACCORDE
ETAT	311 257.50€ (30%) – SOLLICITE
C.DEPARTEMENTAL	149 496.50€ (14.40%) – A SOLLICITER
AUTOFINANCEMENT	207 505€ (20.01%)

OÙ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **De valider le plan de financement ci-dessus**
- **De solliciter le Département via le dépôt de dossier de demande de subvention**
- **D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 25 mai 2021

Pierre BATAILLE
Président

Envoyé le 26-05-2021 à la Préfecture
Accusé de réception le 26-05-2021
NOTIFICATION FAST

